



DECISION

**Concernant la fixation des tarifs d'occupation
 des bureaux et des salles de réunion situés dans le
 bâtiment communal 53 rue André-Marie Ampère à Royan
 et dans la Résidence Les Explorateurs,
 53 bis boulevard Franck Lamy à Royan,
 à compter du 1^{er} JANVIER 2024**

D. n° 23.814

La Ville de Royan, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D E C I D E

ARTICLE 1 : La décision n° 22.905 du 23 décembre 2023, concernant la fixation des tarifs d'occupation des bureaux et des salles de réunion situés dans le bâtiment communal 53 rue André-Marie Ampère à Royan et dans la Résidence Les Explorateurs 53 bis boulevard Franck Lamy à Royan, est abrogée.

ARTICLE 2 : De fixer, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs de location des salles et bureaux de l'immeuble communal, situé 53 rue André-Marie Ampère à ROYAN :

Bureaux :

- | | |
|--|------------------------------|
| • Deux heures consécutives | 9,80 € |
| • La ½ journée | 11,75 € |
| • La journée | 17,40 € |
| • Le mois : | |
| - Superficie supérieure à 26 m ² | 16,20 €/m² |
| - Superficie inférieure ou égale à 26 m ² | 17,40 €/m² |

Salle de réunion :

- | | |
|----------------------------|-----------------|
| • Deux heures consécutives | 9,80 € |
| • La ½ journée | 19,05 € |
| • La journée | 31,30 € |
| • Le mois | 470,15 € |

- d'imputer les recettes correspondantes au compte 7524 - fonction 90 du Budget Communal.

.../...

MISE EN LIGNE LE 11-12-2023

ARTICLE 3 : De fixer, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs de location des salles et bureaux de la résidence Les Explorateurs, située 53 boulevard Franck Lamy à ROYAN :

Bureaux :

• Deux heures consécutives	9,80 €
• La ½ journée	11,75 €
• La journée	17,40 €
• Le mois	17,40 €/m²

Salle de réunion :

• Deux heures consécutives	9,80 €
• La ½ journée	19,05 €
• La journée	31,30 €
• Le mois	470,15 €

- d'imputer les recettes correspondantes au compte 7520 - fonction 01 du Budget Communal.

Fait à Royan, le 5 décembre 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 11 décembre 2023




Didier SIMONNET